

Mairie de PAS DE JEU
49 Rue du 8 Mai
79100 PAS DE JEU



Tel 05.49.96.71.69

Mail : mairie.pasdejeu@orange.fr

Pas de Jeu, le 11 Septembre 2025

NOTE DE SERVICE N°2025/01

ANIMAUX ERRANTS

Suite à plusieurs appels concernant les animaux errants sur la Commune de Pas De Jeu, il est rappelé que tout propriétaire est Responsable de son animal.

Les Communes du Territoire Thouarsais, n'ayant plus de local pour recueillir un chien errant ou tout autre animal, la loi a transféré la compétence à la Communauté de Communes du Thouarsais. Pour ce faire, une convention a été signée en date du 14 décembre 2010, validée par la Préfecture des Deux-Sèvres.

Lors de la capture des animaux, il peut y avoir des chiens dangereux, le risque de morsures est trop important. La capture de ces animaux dangereux relève d'une formation que nos employés n'ont pas.

De ce fait, toute personne récupérant un animal errant devra par ses propres moyens l'emmener au refuge de Pompois à Sainte-Verge (79100), fourrière gérée par la Communauté de Communes du Thouarsais.

Il a été remarqué que dans 99 % des cas, l'animal appartient au voisin proche.

Madame Le Maire,
Maryline GELÉE

